

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 février 2017

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 23

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2017 (accusé de réception du 14/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Prestations de sondages et d'analyses géotechniques, diagnostics et maîtrise d'oeuvre d'ouvrages d'art, fourniture et pose de Relais Information Service - Constitution de trois groupements de commandes

Il est proposé la constitution de trois groupements de commandes entre Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper pour la réalisation de diagnostics et de missions de maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'art, pour la fourniture et la pose de Relais Information Service, afin de bénéficier de conditions tarifaires.

Afin de permettre à la ville de Quimper et à Bretagne Occidentale d'utiliser les mêmes marchés à bons de commande pour la réalisation de sondages et d'analyses géotechniques, pour la réalisation de diagnostics et de missions de maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'art, pour la fourniture et la pose de Relais Information Service et pouvoir ainsi bénéficier de conditions financières avantageuses, la création de trois groupements de commandes est envisagée en application de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. Les conventions constitutives définissent les modalités de fonctionnement du groupement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constituer trois groupements de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions constitutives de groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur ;

3 - d'autoriser monsieur le maire à signer le marché.